

CAEN NORMANDIE MÉTROPOLITAINE

pôle métropolitain

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Séance du vendredi 10 juillet 2026

DBS02-2026

Le 10 juillet 2026, à 12h30, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué le 1^{er} juillet 2026, s'est réuni à l'Hémicycle de la CU Caen la mer à Caen, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RENARD, Président

Nombre de délégués
en exercice : 36

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 30

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, Mme Cécile COTTENCEAU, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Fabrice DEROO, M. Nicolas JOYAU, Mme Azilis LADJADJ, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, M. Pascal SERARD, Mme Laurence TROLET

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Pierre BRISET, Mme Céline CAPET, M. Jacky LEHUGEUR, M. Patrick MOREL

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU, M. Thöng DAO, M. Arnaud DOLLEY, M. Franck JOUY

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Kévin DEWAELE, M. Hervé MAUNOURY

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Rémy GUILLEUX, M. Jean-Luc MOTTAIS, M. Olivier PINEL

Communauté de Communes Val es Dunes : M. Olivier GUILLEMETTE, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Philippe PESQUEREL

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Jean-Marc PHILIPPE (pouvoir à M. Pascal SERARD)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : Mme Lynda HALALLE (pouvoir à Mme Céline CAPET)

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Sébastien BINET (pouvoir à M. Kévin DEWAELE)

Étaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Erwann BERNET, M. Damien DE WINTER, M. Stéphane LE HELLEY, M. Aristide OLIVIER, M. Rodolphe THOMAS

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Jacques LE BRET

Communauté de communes Val es Dunes : M. Jean-Christophe CARON

**AVIS SUR LE
PROJET DE
REHABILITATION
ET D'EXTENSION
DE
LA MAISON DE LA
NATURE ET DE
L'ESTUAIRE A
SALLENELLES**

AVIS SUR LE PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA MAISON DE LA NATURE ET DE L'ESTUAIRE A SALLENELLES

Exposé :

Le Pôle métropolitain a reçu, le 17 juin 2026, la consultation sur le projet de réhabilitation et d'extension de la Maison de la Nature et de l'Estuaire (MNE), située sur la commune de Sallenelles. Une requalification des abords du site est également envisagée, via la réalisation d'aménagements extérieurs. L'intégralité du projet fait l'objet d'une évaluation environnementale.

La consultation du Pôle métropolitain s'effectue au titre de l'article R.122-7 du Code de l'environnement. En tant que groupement de collectivités intéressées par le projet, le Pôle métropolitain est amené à se prononcer sur les incidences environnementales que les constructions et les aménagements envisagés pourraient avoir sur son territoire. Cette consultation aboutit à l'avis rendu ci-dessous, sous la forme de la présente délibération.

Pour rappel, Sallenelles est une commune riveraine du territoire du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.

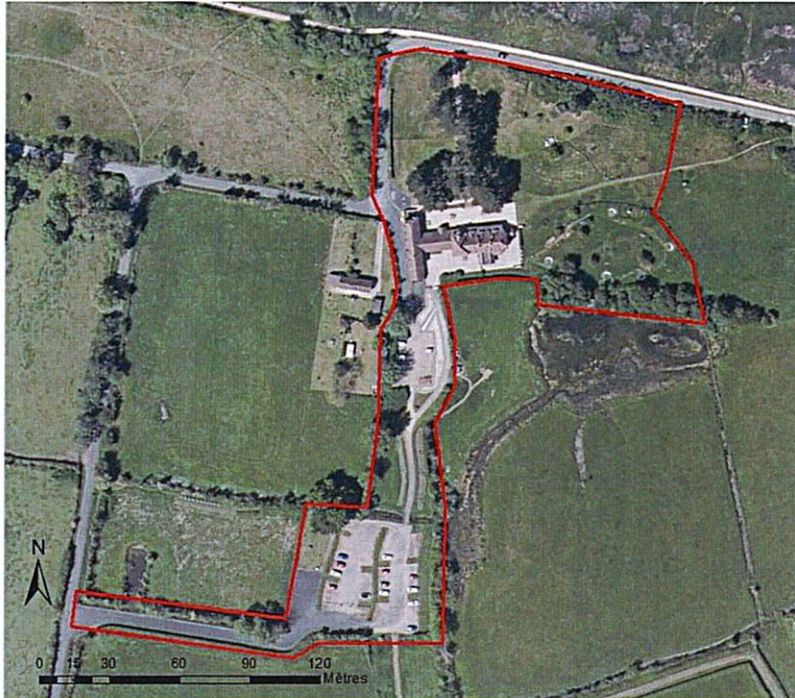
Introduction :

La Maison de la Nature et de l'Estuaire est située au 15 boulevard maritime, sur la commune de Sallenelles. Il s'agit d'un ancien hôtel de luxe et pavillon de chasse, distant d'environ 200 m du tissu bâti de la commune (à l'Ouest) et ouvert sur l'estuaire de l'Orne. Il a été acquis en 1980 par le Département, qui l'a progressivement réhabilité, transformé en musée et étendu.

L'objectif poursuivi par ce musée est de faire découvrir au grand public, le milieu naturel de l'estuaire de l'Orne. Il propose des expositions et des actions de sensibilisation visant la protection de la faune et de la flore. Il est également de point de départ de balades permettant de découvrir l'estuaire.



Actuellement, la Maison de la Nature et de l'Estuaire est donc composée d'un ancien pavillon de chasse (R+1) et d'une extension (R+2). Cette construction abrite une entité qui propose que des espaces de rencontre, de convivialité et d'exposition. Elle dispose également d'une salle de travail ouverte au public, de locaux destinés au personnel (bureaux, salle de pause, sanitaires) et de locaux techniques. Une terrasse avec vue sur l'estuaire agrmente le tout. L'édifice s'insère dans un espace vert paysagé, aménagé d'un parking pour les visiteurs, d'un parking pour le personnel et d'une mare artificielle et pédagogique.



Après 20 ans de fonctionnement, la Maison de la Nature et de l'Estuaire a besoin d'un important renouvellement. En effet, elle présente d'importantes faiblesses d'attractivité. Son bâtiment est mal identifié par le public comme étant un lieu d'accueil et d'information. Les espaces d'accueil qu'il comprend sont insuffisamment dimensionnés et son extension réalisée en 2007 manque de cohérence architecturale avec la partie d'origine du bâti. De plus, ses performances énergétiques sont à améliorer. Enfin, la muséographie vieillissante qu'il contient est devenue peu attractive.



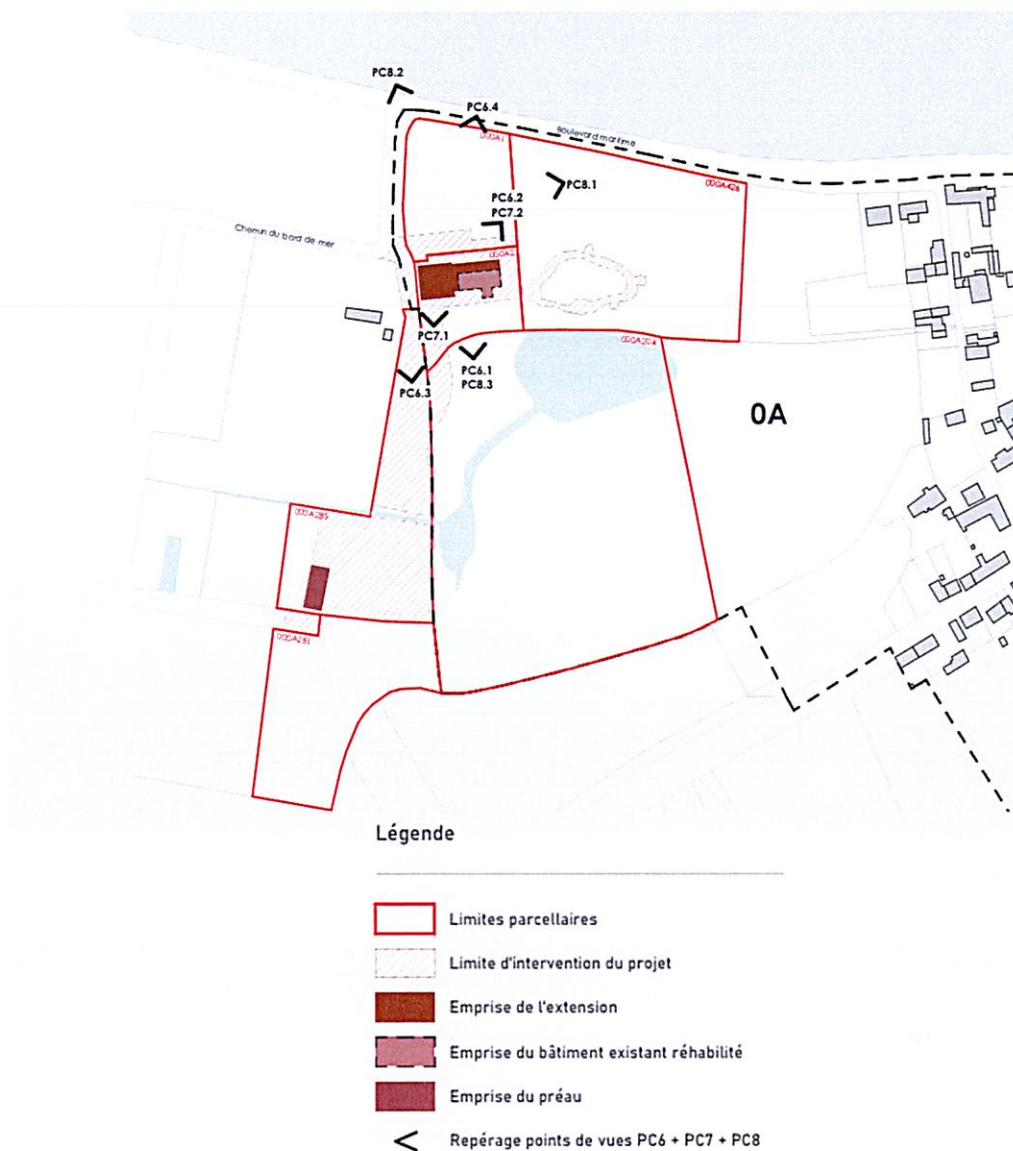
Description du projet :

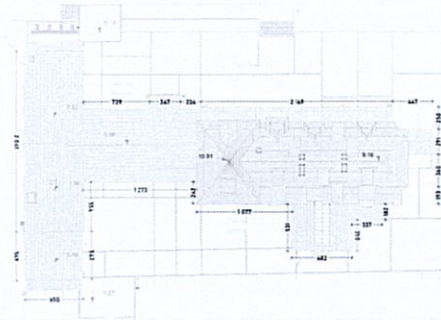
Le projet est porté par le Département du Calvados, propriétaire de la Maison de la Nature et de l'Estuaire, ainsi que d'une partie des abords du site (certains terrains environnants sont la propriété du Conservatoire du littoral).

Au niveau de la Maison de la Nature et de l'Estuaire, le projet consiste en

- La démolition de l'extension du bâtiment réalisée en 2007.
- La réhabilitation du pavillon de chasse original : rénovation thermique, aménagement des locaux du personnel à l'étage.
- La construction d'une nouvelle extension à l'Ouest du pavillon de chasse. Cette dernière sera composée d'un socle vitré en rez-de-chaussée. Au-dessus se dressera un volume aux façades en chaume qui accueillera les nouvelles salles d'exposition. Pour finir, un volume émergent terminera la construction en fournissant un accès à une terrasse avec vue sur l'estuaire. Une galerie vitrée permettra de faire la jonction entre cette extension et le pavillon de chasse réhabilité.
- L'ajout d'une baie vitrée avec toiture végétalisée, sur tout le long de la façade Nord du pavillon de chasse. Cette dernière offrira également une vue sur l'estuaire.
- La construction d'un préau au Sud du site, au niveau du parking visiteur. Il s'agira d'une structure en bois, ouverte et épurée. Elle abritera un endroit où s'attabler et où déposer des affaires dans des consignes dédiées.

Les constructions réalisées seront labellisées « Bâtiment biosourcé » de niveau 3.

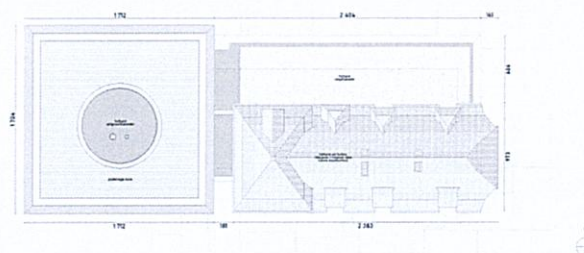


Etat actuel MNE :

MNE - PLAN DE TOITURE - Ech. 1/200e



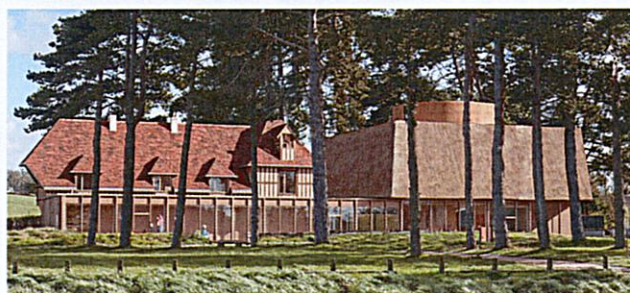
MNE - ELEVATION SUD - Ech. 1/200e

Etat futur MNE:

MNE - TOITURE - Ech. 1/200e



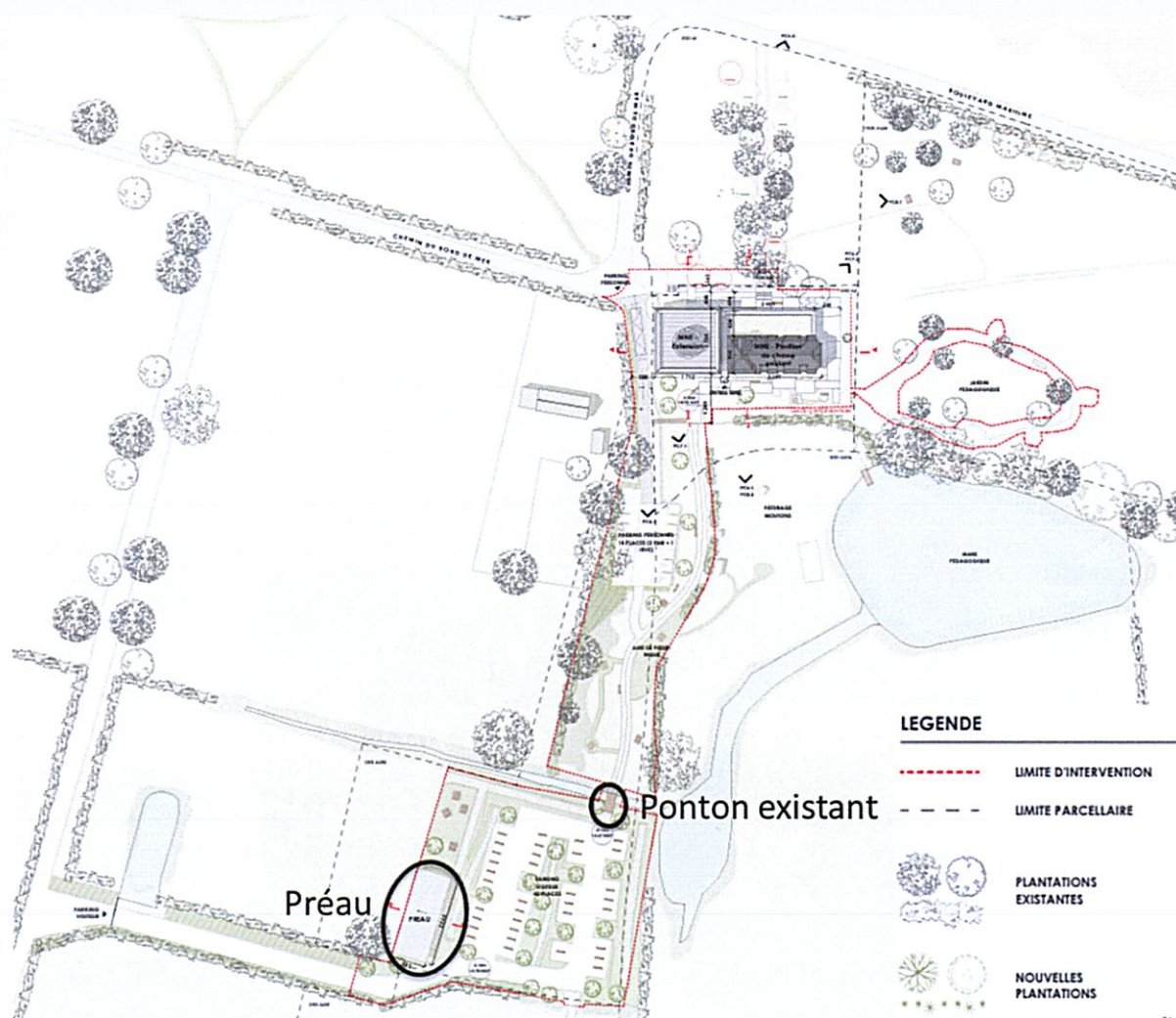
MNE - ELEVATION SUD - Ech. 1/200e

Etat futur MNE:

Le projet s'attache aussi à requalifier les abords paysagers de la Maison de la Nature et de l'Estuaire. Ainsi, il est envisagé de :

- Retravailler le parking visiteurs de 42 places situé à l'extrême Sud du site, afin d'y intégrer une dimension paysagère.
- Aménager un parcours paysager depuis ce parking visiteur, jusqu'au musée. Ce dernier reprendra un cheminement existant dans une zone plantée et traversant un ponton. La végétation existante sera renforcée et du mobilier urbain sera installé (assises, totems, aires de pique-nique, espaces de jeux). Un travail particulier de plantation sera réalisé afin de filtrer la vue du parking du personnel, depuis ce cheminement.
- Améliorer le parking du personnel doté de 14 places. Il sera végétalisé. Deux places PMR et une place équipée d'une borne de recharge pour véhicules électriques, y seront intégrées.
- Retravailler l'actuel parvis en béton présent autour du musée. Il sera scié et découpé afin de favoriser la perméabilité du sol.

- Retirer les installations du jardin pédagogique présentes à l'Est de l'Estuaire.



Le projet permettra de renouveler la muséographie du site, afin de lui donner un second souffle.

Les objectifs de la Maison de la Nature et de l'Estuaire resteront globalement les mêmes.

Proposition :

Suite à l'avis de la Commission Urbanisme du 9 juillet 2026, un avis favorable avec une réserve est proposé sur le projet de réhabilitation et d'extension de la Maison de la Nature et de l'Estuaire à Sallenelles, accompagné de la requalification de ses abords.

Réserve :

Le projet présenté est bien conforme au règlement actuellement applicable du plan de prévention multirisques de la basse vallée de l'Orne. Toutefois ce document a été approuvé en 2021 et il n'intègre pas les dernières projections du GIEC Normand faisant état d'une élévation plus importante du niveau de la mer dans les prochaines années. Ce phénomène amplifiera donc les risques précédemment modélisés sur le territoire, qui peuvent donc être considérés comme sous-estimés.

Le territoire concerné par le projet fait actuellement l'objet d'une attention particulière sur ce sujet des risques d'inondation. En effet, il intègre un projet partenarial d'aménagement impliquant les services de l'Etat ainsi que 24 communes et 3 EPCI localisés sur le littoral et au niveau de l'estuaire de l'Orne. Cette démarche en cours devrait fournir de premiers résultats dans le courant de l'année 2027. De plus, une étude hydraulique est actuellement menée sur le secteur. Elle permettra de mieux comprendre les mouvements de l'eau à venir et d'apporter de nouvelles modélisations simulant le devenir des sites.

Par conséquent, le sujet des risques inondation-submersion est prégnant sur le site de la Maison de la Nature et de l'Estuaire, avec une forte concentration des enjeux. De ce fait, le Pôle métropolitain alerte sur le devenir des constructions et aménagements prévus en rapport avec ces risques.

Vote :

Considérant qu'aucune incidence environnementale induite par le projet n'a été identifiée sur le territoire du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, au titre de l'article R122-7 du Code de l'environnement.

Considérant l'avis favorable proposé par la Commission Urbanisme du 9 juillet 2026.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre) des membres du SCoT Caen-Métropole présents ou représentés,

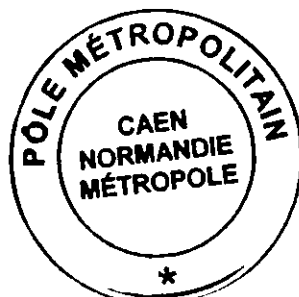
- **EMET UN AVIS FAVORABLE AVEC UNE RESERVE** sur le projet de réhabilitation et d'extension de la Maison de la Nature et de l'Estuaire à Sallenelles, accompagné de la requalification de ses abords.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Jean-Luc MOTTAIS



Le Président

Emmanuel RENARD

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le



ID : 014-251403184-20260710-DBS02_2026-DE